

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1920)
Heft: 6

Artikel: Sections de province
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité de Direction a procédé aux admissions suivantes.

Membre effectif fondateur : SIGG Henri, Directeur Commercial de la Brasserie et Malterie « Le Phénix », 16, rue de l'Arbre, Marseille.

Membres effectifs : BIEDERMANN Emile, Négociant, 5, rue Colbert, Marseille ; GRIVEL Albert, Caissier-Comptable, 14, rue Félix-Ziem, Paris (18^e) ; JOHO Albert, Ingénieur, 1, quai de Serbie, Lyon ; KREBSER Hans, Transports Internationaux, Zurich et Paris, 15, place de la République (M. R. LECOURT, Directeur) ; LAMBERCIER J. et C^o, Fabrique d'huiles et graisses industrielles, Commerce de machines-outils et articles techniques, 23, rue du Vuache, Genève ; « LE RIANILE », Société Anonyme, 1, rue du Jeune-Anacharsis, Marseille ; SANDREUTER et C^o, tapis, linoléum, tissus pour vêtements, maison de blanc, détail et mi-gros, Coin Place du Marché-Gerbergasse, Bâle ; S. A. Alb. Buss et Cie, Ateliers de constructions, Aeschengraben, Bâle ; STUNZI Fils et Cie, Fabrication de soieries, 27, place Tolozan, Lyon ; « VELOCITAS » S. A. (Agence de Marseille), Transports Internationaux, 36, rue de Forbin, Marseille ; WAYANT G. et Cie, Négociants, 60, avenue du Prado, Marseille.

Membres adhérents : JOURDAN Lucien, Importateur d'horlogerie, 66, rue Taitbout, Paris ; RIVET Auguste, Directeur de Contentieux, 48, rue de Provence, Paris.

SECTIONS DE PROVINCE

La constitution de la Section de Lyon de la Chambre de Commerce Suisse en France, décidée en principe lors de la réunion préparatoire du 26 mai, va, grâce au nombre réjouissant d'adhésions recueillies, devenir effective.

Le Comité de Direction a décidé, en effet, de convoquer pour le samedi 20 novembre, à 20 heures 1/2, au local de l'Union Helvétique, 115 ter, rue Duguesclin, l'assemblée constitutive qui aura, entre autres, à nommer un Comité local. M. Georges Meyer, Consul de Suisse à Lyon, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette réunion.

Le nombre important de membres que la Chambre de Commerce compte déjà à Mar-

seille et sur le littoral de la Méditerranée nous permet également d'espérer la création très prochaine de la Section du Midi.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Dans notre article du mois d'août consacré à la Chambre de Commerce Internationale, nous avons laissé entendre que cette nouvelle et importante organisation ferait appel, prochainement, à la participation de notre pays.

Nous apprenons que son Président, M. Clémentel, a remis récemment à M. Dunant, Ministre de Suisse à Paris, une lettre par laquelle il l'informe que le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité que les membres originaires de la Société des Nations et les Etats invités à accéder au pacte de cette Société seraient priés d'adhérer à la Chambre de Commerce Internationale.

« La place qu'occupe la Suisse — ajoute M. Clémentel — parmi les puissances agricoles et industrielles nous fait espérer que les organisations industrielles, commerciales et financières suisses désireront s'affilier à la Chambre de Commerce Internationale. »

Des invitations ont, en outre, été envoyées aux principaux groupements économiques de notre pays.

La Chambre de Commerce Suisse en France à laquelle une invitation semblable est parvenue s'est empressée d'y donner suite et vient d'être informée que son adhésion avait été acceptée.

Elle a le ferme désir de coopérer d'une façon effective aux travaux de la nouvelle Association dont on est en droit d'attendre les résultats les plus heureux pour les relations économiques entre les nations.

Rappelons que les particuliers, les firmes et associations exerçant une activité économique peuvent faire partie de la Chambre de Commerce Internationale, à titre de *membres associés*. Ils auront le droit d'assister à ses Congrès et pourront y prendre la parole, sans avoir le droit de vote. Leur cotisation sera de 300 francs par an.